



# Force Ouvrière



*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snnafo.com>

## **RETRAITES DES PERSONNELS DE LA DGAC**

**Les négociations doivent prendre en compte  
TOUS LES AGENTS**

La problématique du taux de remplacement entre le salaire d'activité et la pension de retraite des personnels de la DGAC est bien réelle.

Le salaire est composé de la rémunération de base (valeur du point fonction publique multiplié par l'indice) et des primes (technicité, EVS, IS, ISQ, Polyvalence, PEQ, ISH, etc...)

La pension est basée sur la rémunération de base multipliée par 75% sous condition de la totalité des annuités acquises.

*Cette pension peut subir une décote si l'agent part avant la limite d'âge de son corps sans avoir toutes les annuités le report à 67 ans prévu par la nouvelle loi, si elle était adoptée accentuera encore plus l'effet décote.*

**La baisse de revenus lors du départ en retraite n'est plus à démontrer.**

**Au début des négociations protocolaires, FO a demandé l'étude et la mise en œuvre d'un dispositif de complément de retraite pour tous les personnels de la DGAC (titulaires, non titulaires et ouvriers).**

Ce dispositif basé sur le principe de l'ATC versée aux ICNA lors du départ en retraite (les ICNA cotisent 250 euros par mois en activité et perçoivent 1100 euros pendant 8 ans puis 600 euros pendant 5 ans) avait reçu un accueil favorable de la DGAC mais avait disparu lors de la dernière version du protocole.

Aucune véritable explication de cette disparition n'a été donnée par la DGAC, plus occupée à réduire les effectifs, fermer ou restructurer des services avec la complicité de certains.

**Le Ministre et la DGAC ont déclaré vouloir ouvrir une réflexion sur la retraite des ICNA (limite d'âge du corps et de l'exercice des fonctions de contrôle, complément de retraite, loi sécurité sociale, etc..).**

**FO estime que dans le contexte actuel, il est tout simplement impensable d'améliorer les seules retraites des ICNA sans aucune mesure pour l'ensemble des autres personnels.**

**FO maintient et réaffirme sa demande de création d'un complément de retraite pour tous les agents de la DGAC, qui subissent tous une baisse importante de leurs revenus lors du départ en retraite.**